



Demande de pré-certification d'une projet proche de la nature

«Nous désirons faire certifier notre projet de construction, car sa réalisation prévoit une part importante de surfaces proches du naturel.»

Déclaration volontaire

Nous confirmons que toutes les indications données dans cette demande de pré-certification sont conformes et nous nous engageons de notre plein gré à respecter tous les critères du label de qualité de la Fondation Nature & Économie.

Indications du propriétaire

Raison sociale de l'entreprise

Personne de contact

Rue et n° / case postale

Adresse courriel

NPA / Lieu

Numéro de téléphone

Adresse de facturation (si différente de l'adresse de l'entreprise)

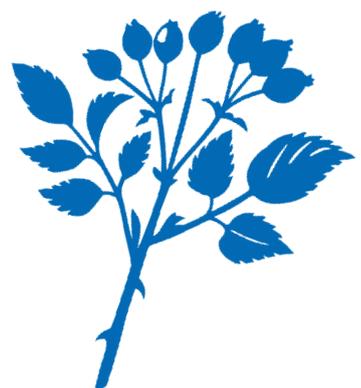
Lieu, Date

Signature

Tampon de l'entreprise

Veillez renvoyer le présent formulaire de demande de pré-certification dûment complété, accompagné d'un plan d'ensemble des aménagements extérieurs, d'une liste des plantes et, si possible, d'une visualisation ou description du projet par e-mail à info@natureeteconomie.ch, ou à l'adresse suivante:

Fondation Nature & Économie, Avenue des Alpes 25, 1820 Montreux



Informations sur la planification, le site et le projet

Responsable de la planification

Entreprise

Personne de contact

Rue et n° / case postale

Titre ou fonction

NPA / lieu

Adresse courriel

Numéro de téléphone

Données sur le site

Type de site

site d'activité

site d'habitation

école

Nombre de collaborateurs / appartements / élèves

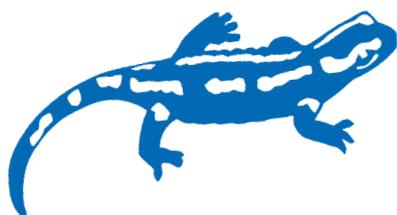
Informations sur le projet

Données clés du projet de construction: périodes / délais planification, mise à l'enquête, exécution, achèvement aménagements extérieurs

Une certification définitive est-elle désirée après la réalisation?

Oui

Non



Surfaces totales du site

a Surface de la parcelle	m²
b Surfaces des bâtiments	m²
c Surfaces extérieures (a-b)	m²

Surfaces proches du naturel

Remarque: Les surfaces ne peuvent pas être comptabilisées deux fois.

Exemple: Si un arbre indigène se trouve dans une surface de gravier, on peut ajouter soit la surface de la couronne aux surfaces proches de l'état naturel (d), soit la surface du sol aux surfaces de circulation perméables (f).

d Surfaces proches de l'état naturel, y compris places de jeux

Prairies fleuries, prairies maigres, prairies humides	m ²
Gazon fleuri, gravier-gazon	m ²
Surfaces rudérales	m ²
Plates-bandes de vivaces indigènes, ourlets herbeux, hautes herbes	m ²
Arbustes, groupes de buissons, haies sauvages	m ²
Arbres isolés, vergers haute-tige, allées, groupes d'arbres	m ²
Aires de jeux pour enfants en matériaux naturels	m ²

e Surfaces forestières semi-naturelles

Forêt	m ²
-------	----------------

f Surfaces de circulation perméables

Surfaces drainantes en matériaux naturels régionaux, par exemple chemins/places en gravier, chemins en marne, places de stationnement en dalles-gazon, chaussées etc.	m ²
---	----------------

g Surfaces de zones humides et de cours d'eau

Cours d'eau, mares, étangs	m ²
Surfaces marécageuses, roselières	m ²
Installations d'infiltration, bassins de rétention	m ²

h Surfaces de toitures végétalisées

Végétation extensive diversifiée ou végétation intensive riche en structures et adaptée à la station, selon la norme SIA 312.	m ²
---	----------------

i Façades, terrasses et balcons végétalisés de façon naturelle

Façades végétalisées	m ²
Plantation de terrasses et de balcons	m ²

Somme des surfaces proches du naturel (d+e+f+g+h+i)

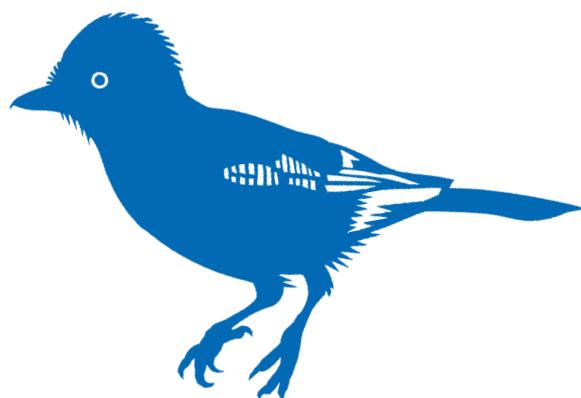
Part des surfaces proches de l'état naturel en % de la surfaces extérieures (Somme des surfaces proches du naturel / Surfaces extérieures) * 100	%
--	----------



Autres mesures de promotion de la biodiversité

Murs en pierres sèches		m ²
Tas de bois, de pierres, de branches ou de feuille		nb
Hôtels à insectes		nb
Lentilles de sable, bordures de démolition		nb
Nichoirs et abris (oiseaux, chauves-souris, loirs, etc.)		nb
Un éclairage extérieur respectueux de l'environnement	Oui	Non

Autres mesures



Critères de certification pour un site d'activité



Principe

Le pré-certificat récompense les projets qui tiennent compte de la biodiversité dans la planification de leurs espaces extérieurs. En prévoyant des surfaces proches de la nature avant même la construction, vous apportez une contribution importante à la préservation de la biodiversité naturelle et permettez aux gens d'entretenir une relation vivante avec la nature. Le pré-certificat peut être demandé pour les projets de sites d'activité, ainsi que pour les sites scolaires ou résidentiels (avec plus de 5 unités d'habitation). Après la réalisation du projet récompensé, la certification définitive du site peut être demandée.

Critères

Les critères ont été élaborés par les responsables de la Fondation, en collaboration avec des administrations cantonales en charge de l'aménagement du territoire et des professionnels de la protection de la nature, de l'urbanisme et de l'architecture du paysage. Ils s'articulent de façon à harmoniser à la fois exigences esthétiques, contraintes d'usage et d'entretien et développement de la nature.

Exigences minimales

- 1 Au moins 30% des espaces extérieurs sont aménagés de manière naturelle et richement structurée. Les surfaces telles que les terrains de sport des installations scolaires, les places de transbordement des entreprises ou autres sont considérées comme des surfaces d'exploitation et, à ce titre, ne sont pas comptées dans les espaces extérieurs. Les surfaces proches de l'état naturel sont plantées d'espèces indigènes aussi riches que possible (voir Flora Helvetica, resp. [InfoFlora](#) ) , les cultivars ne sont pas pris en compte. Peuvent être comptabilisées comme surfaces proches de l'état naturel:
 - prairies fleuries riches en espèces, prairies maigres, prairies humides, gravier-gazon, gazon fleuri
 - des haies riches en espèces, composées d'essences indigènes
 - végétation de hautes herbes, ourlets herbeux
 - zones rudérales, friches, surfaces faiblement végétalisées comme les places de gravier, de marne, etc.
 - des aires de jeux pour enfants aménagées de manière naturelle, avec des équipements et du matériel de jeu en matériaux naturels tels que bois (de préférence indigène et non traité), pierres, sable, eau, saules, copeaux d'écorce, etc.
 - arbres indigènes, groupes d'arbres indigènes, vergers haute-tige
 - forêt
 - autres surfaces d'infiltration (routes, chemins, places) en matériaux régionaux et naturels
- eaux stagnantes ou courantes proches de l'état naturel, zones à humidité variable
- toitures plates végétalisées proches de la nature et riches en structures, extensives et intensives, ainsi que façades végétalisées
Attention seulement pour les sites d'habitation: la surface de toiture ou de façade végétalisée n'est entièrement prise en compte que si elle est inférieure à ¼ de la surface naturelle de plain-pied. Si elle est plus grande, ¼ est pris en compte.
- 2 L'entretien professionnel du site naturel est garanti. Cela signifie entre autres
 - aucun biocide ni engrais n'est utilisé sur les surfaces proches de l'état naturel. Les herbicides sont interdits sur l'ensemble du site.
 - les prairies semi-naturelles sont fauchées au maximum trois fois par an, les gazons fleuris semi-naturels au maximum six fois.
 - aucun substrat contenant de la tourbe n'est utilisé sur l'ensemble du site.
- 3 L'eau du toit et l'eau de pluie sont infiltrées le plus superficiellement possible sur le terrain, pour autant qu'elles ne soient pas polluées et que le sous-sol se prête à l'infiltration.
- 4 Pour tous les matériaux (plantes, bois, pierres, revêtements de sol, etc.), il faut privilégier une origine régionale (courtes distances de transport).
- 5 Uniquement pour les zones d'habitation: Au maximum 30% des surfaces extérieures peuvent être imperméabilisées (voies d'accès, places de stationnement, surface de desserte).

Recommandations pour l'ensemble du site

- Pour les nouvelles plantations, des plantes indigènes et adaptées au site sont utilisées.
- Choisir la végétation du site de manière à ce que, si possible, quelque chose fleurisse toute l'année.
- Pour les pelouses (fleuries), on utilise des mélanges de graines indigènes.
- Si des néophytes envahissantes sont présentes, elles sont éliminées progressivement.
- Lorsque l'utilisation de biocides et d'engrais est inévitable, nous utilisons des produits qui protègent la faune auxiliaire ainsi que des engrais naturels.
- Chaque fois que cela est possible, des habitats pour la faune sauvage sont activement créés (p.e. de petites structures).
- Des nichoirs pour différentes espèces animales facilitent leur implantation. Dans la mesure du possible, ils sont intégrés directement dans le bâtiment.
- Les barrières et les pièges pour les petits animaux sont évités (p. ex. par des échelles pour les amphibiens ou de petits trous dans la clôture).
- Les éclairages extérieurs sont conçus de manière à nuire le moins possible à la flore et à la faune. Pas d'éclairages permanents et, si vraiment nécessaire, éclairage aussi clair que possible et dirigé du haut vers le bas.
- Dans la mesure du possible, les espaces proches de l'état naturel doivent être reliés entre eux.
- Délimiter les zones que l'on n'entretient pas ou que l'on laisse à la nature.
- Pour la consolidation des chemins et des places, les ainsi que pour les nouveaux toits végétalisés, on utilise des matériaux naturels ou des substrats de la région et, pour les espaces verts, des mélanges de

graines typiques de la région. Sur les toits plats, on met en place, si possible, différentes hauteurs de substrat et de petites structures telles que du bois mort, des tas de pierres et/ou de sable ainsi que des points humides ou des points d'eau.

- Les surfaces de circulation sont, dans la mesure du possible, revêtues d'un sol perméable.
- Des espaces de détente pour les utilisateurs rendent l'espace extérieur attrayant et permettent de découvrir les zones proches de la nature.
- Pour les sites scolaires: Il est souhaitable que les élèves participent à la conception de l'espace extérieur et qu'ils soient ensuite impliqués dans l'entretien.

Vous trouverez de plus amples informations et des fiches d'information sur
www.naturundwirtschaft.ch/fr/panneaux-dinformation/

Vous trouverez quelques exemples de bonnes pratiques sur
www.naturundwirtschaft.ch/fr/exemples-de-bonnes-pratiques/

Indications sur l'entretien

La gestion d'un espace proche de la nature nécessite des connaissances spécifiques. Nous recommandons de faire exécuter et accompagner les travaux par une entreprise spécialisée dans les jardins naturels. Afin de garantir les connaissances relatives aux mesures d'entretien spécifiques au site, il est recommandé d'établir ou de faire établir au préalable un plan d'entretien.



Coûts et prestations

Le coût du pré-certificat correspond au forfait de certification pour le certificat définitif, mais au minimum à 3'000 CHF (dans le cas où le forfait de certification est inférieur à 3'000 CHF). Le coût du pré-certificat comprend les prestations suivantes:

- Examen de la demande par la Fondation.
- Discussion et évaluation communes de la planification.
- Examen des points faibles éventuels et mise en évidence des possibilités d'amélioration.
- Rédaction d'un rapport d'audit.
- Certificat (PDF).
- Conseils gratuits pour la revalorisation et l'entretien de sites proches de l'état naturel.
- Droit d'utiliser le certificat et le logo de la Fondation à des fins publicitaires jusqu'à l'achèvement de la construction.

Après l'achèvement de la construction (y compris des aménagements extérieurs), la certification définitive est effectuée sur mandat du propriétaire. Celle-ci comprend un audit sur place et un rapport d'audit rédigé par un expert. Le rapport sert de base de décision au conseil de Fondation concernant la certification.

La cotisation annuelle n'est due que l'année suivante, après la certification définitive. La cotisation annuelle prend en charge les frais de recertification (contrôle de qualité) tous les cinq ans, les informations complémentaires et le suivi par la Fondation ainsi que l'envoi de notre magazine clients et de notre rapport d'activité. La résiliation de l'adhésion est possible à la fin de chaque année.

Site d'activité		Pré-certification	Certification définitive	Cotisation annuelle
1-10	collaborateurs	CHF 3'000.-	CHF 1'500.-	CHF 300.-
11-50	collaborateurs	CHF 3'000.-	CHF 2'500.-	CHF 500.-
51-100	collaborateurs	CHF 3'500.-	CHF 3'500.-	CHF 700.-
101-300	collaborateurs	CHF 4'000.-	CHF 4'000.-	CHF 800.-
plus de 300	collaborateurs	CHF 5'000.-	CHF 5'000.-	CHF 900.-
Site d'habitation				
5-50	appartements	CHF 3'000.-	CHF 3'000.-	CHF 500.-
51-200	appartements	CHF 4'000.-	CHF 4'000.-	CHF 500.-
201-400	appartements	CHF 5'000.-	CHF 5'000.-	CHF 700.-
401-600	appartements	CHF 5'500.-	CHF 5'500.-	CHF 800.-
Plus de 600	appartements	CHF 6'000.-	CHF 6'000.-	CHF 1'000.-
Écoles primaires et secondaires				
Jusqu'à 500	étudiants	CHF 3'000.-	CHF 1'500.-	CHF 200.-
Plus de 500	étudiants	CHF 3'000.-	CHF 2'500.-	CHF 500.-

Fondation Nature & Économie
Avenue des Alpes 25
1820 Montreux

Téléphone 021 963 64 48
info@natureeteconomie.ch
www.natureeteconomie.ch

Partenaires

Office fédéral de l'environnement OFEV, Matériaux de construction circulaires Suisse, Losinger Marazzi AG, Winkler & Richard AG, JardinSuisse, Migros

Partenaires de projet

Canton de Vaud, Ville de Burgdorf, Natur in Basel, Eberli AG, Caisse de Pensions Migros (CPM)

